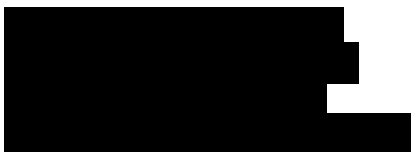


PAR COURRIEL

Québec, le 7 novembre 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.259



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Le plan annuel et triennal d'utilisation des 305 M\$, montant par année, secteurs d'investissement prévus (médicaments, dépistage, diagnostic, infrastructures, recherche, etc.).
- La ventilation exhaustive des montants dépensés jusqu'à aujourd'hui :
 - Récipiendaires
 - Postes de dépenses
- Les critères d'allocation retenus, quels sont les standards ou balises qui guideront l'affectation des ressources? Existe-t-il des priorités spécifiques (ex. : types de maladies rares, populations vulnérables, partenariats publics/privés, recherche).
- Le mécanisme de reddition de comptes, comment le MSSS assurera-t-il la transparence sur l'utilisation des fonds? Quelles seront les échéances de rapports (internes, externes, publics)? Y aura-t-il un suivi indépendant ou une évaluation externe de l'impact? » (sic).

... 2

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Nous désirons vous mentionner qu'aucune reddition de compte n'est attendue du gouvernement fédéral.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La responsable de l'accès à l'information,

[REDACTED]
Josée Martel

p. j. 3

N/Réf. 25-GA-00174